Image not found or type unknown

Copropriété retrait d'une question à l'ODJ de l'assemblée général

Par **Dominique B**, le **28/04/2017** à **09:25**

Bonjour,
Pour notre assemblée générale un copropriétaire a demandé par lettre RAR le retrait d'une question figurant dans la convocation. Cette demande de retrait doit-elle être reprise sur le PV de l'AG au titre des réserves émises ?

Par **youris**, le **28/04/2017** à **10:47**

bonjour,
si c'est une question posée par ce copropriétaire et que les délais le permettent, il est possible de retirer cette question.
si c'est une question posée par un copropriétaire, un copropriétaire n'a pas le pouvoir de demander son retrait
si les convocations ont été déjà envoyées, cette question doit être mise au vote.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés